



ZONE : H-5604

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
CLASSES D'USAGES PERMIS							
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION						
	H-1 : Unifamiliale	•					
	H-2 : Bifamiliale						
	H-3 : Trifamiliale						
	H-4 : Multifamiliale (4 à 8 logements)						
	H-5 : Multifamiliale (9 à 12 logements)						
	H-6 : Multifamiliale (13 logements et +)						
	H-7 : Habitation mobile						
	H-8 : Habitation collective						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de voisinage						
	C-2 : Commerce local						
	C-3 : Bureau						
	C-4 : Commerce artériel léger						
	C-5 : Commerce artériel lourd						
	C-6 : Commerce de services pétroliers						
	C-7 : Commerce lié à la construction						
	C-8 : Commerce de vente en gros						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie de prestige						
	I-2 : Industrie légère						
	I-3 : Industrie semi-lourde						
	I-4 : Industrie lourde						
	I-5 : Industrie de l'extraction						
	P : COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
	P-1 : Communautaire institutionnel et administratif						
	P-2 : Communautaire récréatif						
	P-3 : Utilité publique légère						
	P-4 : Utilité publique lourde						
	P-5 : Utilité publique liée à la télécommunication						
	A : AGRICOLE						
	A-1 : Culture du sol						
	A-2 : Élevage						
	A-3 : Foresterie et sylviculture						
	A-4 : Activité de chasse et de pêche						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Hauteur en étage(s) minimale	1					
	Hauteur en étage(s) maximale	2					
	Hauteur maximale (m)	11					
	Superficie d'implantation minimale (m²)	65					
	Largeur minimale (m)	7,3					
	MARGES						
	Avant minimale (m)	7,5					
	Latérale minimale (m)	1,5					
	Latérales totales minimales (m)	3					
	Arrière minimale (m)	7,5					
	RAPPORTS						
	Nombre de logements/bâtiment maximal	1					
	Nombre de logements/terrain maximal (log./ha)						
	Espace bâti/terrain minimal (%)						
	Espace bâti/terrain maximal (%)	15					
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
	Largeur minimale (m)	50					
	Profondeur minimale (m)						
	Superficie minimale (m²)	3000					
DIVERS							
	PIIA						
	PAE						
	Usages conditionnels						
	Affichage						
	Notes particulières	(1)					
NOTES					Amendements		
(1) Article 1494.1					No. Règl.	Date	
					4369-1	2013.04.03	
					4412-1	2013.07.03	
					5159	2020.03.11	
					5342-1	2021.09.21	
					5435-1	2022.09.13	
					5631	2024.05.14	
NOTE: Les dispositions relatives aux marges avant inscrites au chapitre 4 concernant la moyenne des marges s'appliquent à moins d'indication contraire.							

Le présent document peut changer sans préavis.
Il est donc essentiel de toujours valider auprès de la municipalité